

# Élection fédérale 2021

## **Pourquoi les lieux patrimoniaux sont-ils importants : action climatique, réconciliation et création d'emplois**

**Par : Fiducie nationale du Canada**

**Août 2021**

National Trust  
for Canada  
*Bringing heritage to life*



Fiducie nationale  
du Canada  
*Le patrimoine en vie*

La possibilité de réaliser d'importants gains pour l'environnement, l'économie et la société au moyen de mesures et de politiques fédérales pour les lieux patrimoniaux est énorme.

Pourquoi? Parce que les investissements dans les lieux patrimoniaux représentent une cible idéale pour l'action contre les changements climatiques, les initiatives de réconciliation, la création d'emplois et les programmes de reprise économique après la pandémie :

- On trouve des lieux patrimoniaux urbains, ruraux et autochtones partout au Canada.
- L'accélération rapide de la réutilisation des bâtiments constitue l'un des moyens les plus rapides de contribuer à atteindre les objectifs du Canada en matière de changements climatiques. La réutilisation et la rénovation adaptatives des bâtiments existants réduisent les émissions de GES et les décombres de démolition et tirent parti des matériaux, de l'énergie et des puits de carbone déjà investis.
- Appuyer la capacité des Canadiens autochtones de préserver leur patrimoine culturel est essentiel à la réconciliation et à l'avenir de la société canadienne.
- Les projets dans les bâtiments existants créent au moins 21 % plus d'emplois que les nouvelles constructions, avec moins de « fuites » hors de l'économie canadienne pour les produits importés.
- Le financement misera sur des investissements du secteur privé et d'autres instruments financiers.
- Les investissements dans leurs infrastructures offriront une stabilité accrue aux secteurs caritatifs, sans but lucratif et touristique patrimonial.
- Les rues principales et les quartiers forts et dynamiques renforcent la cohésion sociale et stimulent les économies locales.

Le gouvernement fédéral est largement absent du secteur des lieux patrimoniaux depuis 2007. En 2017, cependant, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a publié l'ambitieux rapport 10 : Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir, qui a cerné la nécessité d'un leadership fédéral et a présenté 17 recommandations d'action sur les lieux patrimoniaux du Canada.

Ci-dessous, nous mettons en évidence les mesures ayant le plus de répercussions possible.

### **1. Comment votre parti va-t-il s'attaquer aux changements climatiques en encourageant la réutilisation des bâtiments?**

- **Le gouvernement du Canada peut réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'enfouissement grâce à des politiques et à des mesures fiscales qui encouragent la réutilisation et la modernisation des bâtiments existants** (Recommandation 11 du rapport Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir). Le bâtiment le plus écologique est un bâtiment existant. **La rénovation et la préservation des bâtiments existants réduisent les émissions de gaz à effet de serre et réduisent**

**l'enfouissement des déchets** en préservant le carbone et les ressources naturelles utilisés dans leur construction d'origine, et en évitant l'extraction du carbone et des ressources nécessaires à de nouvelles constructions. Chaque année, l'Ontario produit à lui seul 14,2 millions de tonnes de déchets de construction, de rénovation et de démolition, ce qui représente environ 2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

- Le Canada a besoin de programmes qui créent simultanément une économie forte et réduisent les répercussions sur le climat. Une approche idéale serait une **mesure fiscale ou un programme de subventions pour stimuler l'investissement dans la modernisation de l'énergie, et dans la réorientation des propriétés existantes pour de nouvelles utilisations productives**. Un programme pourrait cibler des projets visant à adapter des propriétés commerciales, d'anciens sites industriels ou des lieux de culte excédentaires abandonnés, attirant ainsi des investissements privés en empêchant ces bâtiments de finir à la décharge.

Certains promoteurs ont réussi à restaurer des propriétés patrimoniales, mais ce scénario se produit trop rarement. On peut y remédier par des **incitatifs fiscaux fédéraux pour attirer les investissements des entreprises** dans des propriétés patrimoniales génératrices de revenus, une mesure qui bénéficie d'un soutien généralisé de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux, de 33 municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités. On peut observer ce potentiel aux États-Unis, où les crédits d'impôt sur le patrimoine de longue date ont mobilisé plus de 5 fois leur valeur dans l'investissement privé, créé 2,5 millions d'emplois, préservé plus de 46 000 propriétés historiques, créé des centaines de milliers d'appartements abordables, et stimulé une industrie florissante de remise en état et de rénovation du patrimoine.

- De plus, la régulation de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relative à la **déduction pour amortissement** devrait être modifiée pour préciser quels types de travaux de remise en état peuvent être imputés aux charges de l'année d'imposition en cours, par opposition à ceux qui doivent être mis à profit et amortis sur plusieurs décennies. Cette confusion peut avoir une incidence majeure sur le coût après impôt d'un projet et décourager l'investissement.

### **Recommandations des consultations prébudgétaires de 2022 de la Fiducie nationale :**

- Promouvoir la réutilisation des bâtiments et le développement dirigé par le patrimoine en offrant au moins 500 millions de dollars en subventions ou autres incitatifs pour la rénovation écologique, la remise en état ou l'utilisation adaptative des bâtiments patrimoniaux commerciaux, des infrastructures culturelles et des biens immobiliers à vocation sociale. Inclure les propriétés génératrices de revenus qui produisent des revenus fiscaux accrus, ainsi que les propriétés appartenant à des organismes sans but lucratif et à des organismes de bienfaisance.

- Contribuer de façon significative aux objectifs de décarbonisation du Canada en corrigeant les biais du régime fiscal fédéral qui favorise la démolition, l'extraction des ressources et les nouvelles constructions inutiles, et en introduisant des incitatifs pour attirer les investissements dans la réutilisation des bâtiments. Parmi les mesures possibles, citons la résolution des dispositions sur les pertes finales qui rendent la démolition attrayante et l'introduction d'un nouveau programme d'incitatifs fiscaux pour la remise en état inspirée du programme d'incitatifs fiscaux pour la préservation du patrimoine du gouvernement américain.
- Reconnaître la valeur matérielle des anciens bâtiments et aider les consommateurs à évaluer les répercussions sur le climat de la réutilisation des bâtiments par rapport aux nouvelles constructions, en intégrant des outils de mesure de l'énergie et du carbone dans le système canadien de tarification de la pollution par le carbone, les programmes de financement fédéraux et l'approvisionnement spatial.

## **2. Comment votre parti va-t-il appuyer la capacité et la réconciliation du patrimoine culturel autochtone?**

**Le gouvernement du Canada doit contribuer à la culture autochtone et à la réconciliation en appuyant les efforts des peuples autochtones pour sauver et renouveler les lieux importants.** (Recommandations 15 et 17 du rapport Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir). Le financement de la réponse du gouvernement fédéral aux **appels à l'action** de la **Commission de vérité et réconciliation** doit inclure des fonds pour appuyer les efforts des peuples autochtones pour sauver et renouveler leurs lieux patrimoniaux et pour commémorer leurs contributions à l'histoire du Canada. La valeur monétaire, les modalités et les conditions devraient être établies conformément à la démarche de collaboration prévue dans l'appel à l'action 79.

### **Recommandations des consultations prébudgétaires de 2022 de la Fiducie nationale :**

- Renforcer la capacité de leadership essentielle nécessaire pour faire progresser les priorités en matière de patrimoine culturel qui sont importantes pour les Métis, les Inuits et les peuples des Premières Nations au Canada en créant un fonds de dotation ou une autre forme de financement permanent stable pour le Cercle du patrimoine autochtone, un organisme national sans but lucratif.

### **3. Comment votre parti va-t-il créer des emplois écologiques qui outilleront l'industrie à réutiliser les bâtiments existants et à renouveler l'infrastructure du patrimoine?**

**Le gouvernement fédéral peut débloquer du financement et créer de nouveaux emplois verts en encourageant les investissements commerciaux dans les propriétés patrimoniales**

(Recommandation 11 du rapport Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir). La remise en état de zones commerciales, de quartiers ou de bâtiments anciens ou patrimoniaux crée des emplois et améliore la qualité de vie des résidents. De plus, ces endroits jouent un rôle essentiel dans notre industrie touristique nationale, attirant des millions de visiteurs du Canada et de l'étranger. Des études au Canada et aux États-Unis démontrent systématiquement que les projets dans les bâtiments anciens ou patrimoniaux créent au moins 21 % d'emplois de plus que les nouvelles constructions, avec moins de « fuites » hors de l'économie canadienne pour les produits importés. L'essor de l'économie de rénovation étant un pilier central de l'action climatique, la prochaine vague de travailleurs et de professionnels « écologiques » devra être qualifiée dans la réutilisation des bâtiments afin de réduire au maximum les émissions de carbone et l'extraction des ressources.

**Le gouvernement peut aussi encourager le mécénat des entreprises et des citoyens pour transformer l'avenir des lieux patrimoniaux et créer des emplois écologiques**

(Recommandation 10 du rapport Préserver le patrimoine du Canada : les fondements de notre avenir). Des milliers de lieux patrimoniaux pourraient bénéficier de dons privés, de mécénat d'entreprise et de financement participatif. Le financement de démarrage pour la rénovation et la restauration pourrait libérer le potentiel économique et le capital social et créer des emplois dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées. Ce financement pourrait inclure des investissements dans le renforcement des capacités des organismes de bienfaisance du secteur du patrimoine et la création de sources prévisibles de fonds fédéraux de contrepartie ou d'argent de départ que les groupes de base et les organismes de bienfaisance pourraient utiliser pour stimuler les investissements des donateurs privés et attirer le soutien des entreprises. L'expansion des fonds existants comme le **Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux** de Parcs Canada pourrait aider à financer les travaux essentiels aux lieux historiques nationaux, aux phares patrimoniaux et aux gares ferroviaires patrimoniales, avec un effet de levier estimé à cinq fois la contribution fédérale. Les gouvernements fédéraux d'autres pays ont bénéficié d'investissements dans le renforcement des capacités et le financement de démarrage pour bâtir une culture de mécénat pour le patrimoine. Save America's Treasures a été un partenariat efficace entre l'US National Trust, le National Park Service et d'autres agences fédérales américaines. L'US National Trust a mené des efforts pour obtenir 55 millions de dollars de dons d'entreprise jumelés et offrir un soutien technique aux bénéficiaires de financement.

**Recommandations des consultations prébudgétaires de 2022 de la Fiducie nationale :**

- Préparer le secteur de la construction à accélérer la remise en état écologique et la réutilisation des bâtiments anciens et patrimoniaux, en finançant une intensification

rapide de l'éducation à la conservation du patrimoine et de la formation professionnelle dans les établissements d'études postsecondaires, en mettant l'accent sur la réutilisation des bâtiments existants pour réduire les répercussions sur le climat.

- Créer des emplois locaux écologiques pour renouveler les lieux historiques nationaux du Canada, les phares patrimoniaux et les gares ferroviaires patrimoniales en fournissant au moins 60 millions de dollars sur 5 ans en fonds de subventions de contrepartie au Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux, un programme qui a démontré pouvoir atteindre jusqu'à cinq fois la contribution fédérale en emplois locaux et en d'autres dépenses.
- Favoriser la prochaine génération de travailleurs du patrimoine culturel et renforcer les capacités essentielles des organismes du patrimoine et des programmes de conservation dans le secteur sans but lucratif en élargissant et en fournissant un financement stable et continu pour la création d'emplois pour les jeunes, comme le programme Jeunesse Canada au travail.

### **Ce que permettront d'accomplir les recommandations des consultations prébudgétaires de 2022 de la Fiducie nationale :**

Le Canada s'est joint aux signataires de l'Accord de Paris de la COP 21<sup>e</sup> 2015, s'engageant à réduire de 30 % les gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 2005, d'ici 2030, et à atteindre un objectif d'émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050. L'accélération rapide de la réutilisation des bâtiments constitue l'un des moyens les plus rapides de contribuer à atteindre les objectifs du Canada en matière de changements climatiques. Il est généralement admis que le secteur de la construction et de l'exploitation de bâtiments représente la source unique la plus importante d'utilisation d'énergie et d'émissions de carbone au Canada. Environ 40 % des émissions de carbone proviennent de bâtiments existants, de leur construction et de leur exploitation, et ces investissements favoriseraient une décarbonisation considérable.

L'investissement dans la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux est une composante essentielle d'une économie à faibles émissions de carbone : la rénovation et la réutilisation des installations misent sur les matériaux et les puits de carbone déjà investis, réduisent les déchets de construction et de démolition et évitent les incidences négatives sur l'environnement associées aux nouveaux développements. Des études ont établi qu'il faut entre 10 et 80 ans pour qu'un nouveau bâtiment « vert » puisse compenser les effets négatifs sur les changements climatiques engendrés par sa construction. La réutilisation et la modernisation de bâtiments existants, plutôt que de les démolir et de les remplacer par de nouveaux bâtiments, même ceux écoénergétiques, auraient une incidence substantielle immédiate et à long terme dans l'atteinte des cibles de réduction des émissions de carbone qui sont primordiales pour faire face à la crise des changements climatiques. Tirer profit de l'énergie intrinsèque des bâtiments existants et éviter les émissions de carbone ainsi que d'autres répercussions sur l'environnement découlant de la fabrication de matériaux et de la construction de nouveaux bâtiments devrait constituer la norme. Le rapport du Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes, *De meilleurs bâtiments pour un avenir à faibles émissions de*

carbone (2018), recommande que « le gouvernement fédéral prenne des mesures pour reconnaître la valeur du contenu carbone des constructions existantes. »

Une action importante du Plan climatique canadien (2020) comprend la plantation de deux milliards d'arbres. Il est possible de doubler les effets, cependant, en réutilisant des bâtiments existants et en ne coupant pas deux milliards d'arbres matures, le puits de carbone demeure intact et d'énormes perturbations écologiques sont évitées. Le Canada met en décharge environ 1 391 300 tonnes de déchets de CRD (construction, rénovation et démolition) de bois chaque année, dont un grand pourcentage de précieux bois provenant de vieilles maisons et de vieux bâtiments démolis. Pourtant, les possibilités de tirer parti des occasions d'action climatique offertes par la réutilisation des bâtiments sont entravées par des obstacles systémiques et culturels (physiques, réglementaires, économiques et comportementaux), et la démolition inutile des bâtiments existants se poursuit à un rythme soutenu.

Le potentiel de création d'emplois verts de la classe moyenne pour les investissements ciblant les lieux patrimoniaux et anciens au Canada est vaste : plusieurs milliards de dollars en réparations majeures, en rénovation énergétique et en conservation intégrée pourraient être générés dans certaines des 437 000 propriétés commerciales et industrielles antérieures à 1960, des 1 000 000 de logements antérieurs à 1960, des 27 000 lieux de culte ainsi que des milliers de bâtiments institutionnels en propriété privée et publique. Les investissements gouvernementaux dans les lieux patrimoniaux génèrent régulièrement au moins cinq fois plus d'investissements privés, créent de nouveaux emplois verts, permettent de renouveler, d'adapter et de moderniser les infrastructures existantes, produisent de nouveaux espaces générateurs de revenus, créent de nouveaux logements abordables et plus encore.

La réutilisation des bâtiments anciens et patrimoniaux stimulera les emplois verts de demain. Le Plan climatique canadien (2020) note ce changement important : « Les investissements dans la rénovation des maisons et des bâtiments déclencheront une vague de nouveaux emplois et de nouvelles carrières. Cela signifie plus d'emplois locaux dans les petites et moyennes entreprises qui installent des équipements de chauffage et de refroidissement et d'isolants écoénergétiques, du travail pour les architectes et les ingénieurs qui conçoivent de nouveaux bâtiments à bilan énergétique nul et une demande accrue d'auditeurs énergétiques dans les communautés canadiennes » (11). La prochaine vague de travailleurs et de professionnels « verts » doit être qualifiée en matière de réutilisation de bâtiments afin d'assurer une réduction maximale des émissions de carbone. Ces emplois contribueront davantage aux économies locales qu'aux nouvelles constructions qui dépendent largement de matériaux et de technologie importés.

Des fonds supplémentaires seront nécessaires pour l'éducation et la formation en conservation du patrimoine. Des rénovations non réfléchies pourraient causer davantage de tort que de bien à long terme aux bâtiments existants. Les codes de rénovations doivent s'appuyer sur le principe d'intervention minimale en matière de conservation du patrimoine et sur des solutions propres aux bâtiments pour éviter davantage d'émissions de carbone et maximiser les avantages du cycle de vie.

Du point de vue des répercussions économiques, il existe des précédents convaincants pour les mesures d'investissement fédérales recommandées visant les lieux anciens ou patrimoniaux. Aux États-Unis, le Federal Historic Preservation Tax Incentive (programme fédéral d'incitatifs fiscaux pour la préservation du patrimoine) se démarque comme l'un des programmes de revitalisation communautaire les plus efficaces et rentables au pays. Depuis son lancement en 1976, il a suscité 102,64 milliards de dollars d'investissements du secteur privé (cinq fois plus que la valeur des crédits d'impôt fédéraux qu'il accorde), a créé plus de 130 000 emplois chaque année (construction, fabrication, services, commerce de détail, etc.), et a permis de préserver 45 383 bâtiments historiques et de créer 172 416 logements abordables. Un programme incitatif canadien comparable pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (2005-2008) qui couvrait 20 % du total des coûts admissibles des projets jusqu'à un maximum de un million de dollars avait obtenu des résultats spectaculaires : les contributions fédérales de 14,95 millions de dollars ont permis d'engager 143,4 millions de dollars en coûts de construction, ont créé 1 465 années-personnes en emplois, et donné à des bâtiments patrimoniaux délabrés une nouvelle vocation communautaire dynamique.

L'affectation des investissements fédéraux aux lieux patrimoniaux s'étendra au-delà des grandes villes et aura des effets immédiats et mesurables sur les économies des petites villes et des régions rurales du Canada, de même que sur les communautés autochtones. Le financement pourrait être versé sans délai aux projets, grands et petits, par l'intermédiaire des mécanismes existants tels que les agences de développement économique régional, le Fonds du Canada pour les espaces culturels et le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.

**Pour obtenir plus de détails sur ce que les convictions du secteur du patrimoine, il faudrait que tous les partis fédéraux en discutent pendant l'élection 2021 :**

**Natalie Bull**

613 237-1066, poste 222

[nbull@nationaltrustcanada.ca](mailto:nbull@nationaltrustcanada.ca)

**Chris Wiebe**

613 237-1066, poste 227

[cwiebe@nationaltrustcanada.ca](mailto:cwiebe@nationaltrustcanada.ca)

**À propos de la Fiducie nationale du Canada [www.nationaltrustcanada.ca](http://www.nationaltrustcanada.ca)**

La Fiducie nationale du Canada est un organisme caritatif national sans but lucratif qui agit et inspire à agir pour les lieux historiques du Canada. Nous savons que les lieux historiques peuvent être transformés pour répondre aux besoins des collectivités, et nous offrons des outils et des ressources pour les aider à le faire. Nous sommes reliés partout au pays, par l'entremise de notre Conseil national, aux organismes du patrimoine de chaque province et territoire. Chaque année, des milliers de personnes et d'organisations bénéficient de notre programme d'encadrement, de nos outils, de nos webinaires et de notre conférence nationale.